



Bulletin d'information

ORDRE GÉNÉRAL

No 04 – 10 octobre 2006

NÉMATODE DORÉ DE LA POMME DE TERRE LEVÉE DES RESTRICTIONS CANADIENNES ET AMÉRICAINES À L'IMPORTATION

Au mois d'août dernier, la découverte du nématode doré (*Globodera rostochiensis*) au Québec s'est traduite par des restrictions émises par le ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), en interdisant l'entrée des produits suivants en provenance de la province de Québec : pommes de terre de semence ainsi que celles destinées à la consommation ou à la transformation, le sol et les produits connexes et le gazon en plaque.

Le 6 octobre 2006, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) émettait un communiqué dans lequel il est fait mention : « ... que le Canada et les États-Unis ont conclu un accord qui prévoit la levée de presque toutes les restrictions temporaires de certains produits agricoles en provenance du Québec ». D'une façon générale, l'accord rétablit les échanges de tous les produits québécois qui étaient ciblés par les mesures de restrictions, à l'exception de ceux qui proviennent de quelques exploitations en quarantaine dans la région où le nématode doré a été détecté. L'accord précise également les conditions portant sur la création de zones réglementées. Les paramètres de gestion des sites de productions et des produits à l'intérieur de ces zones seront connus prochainement. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le communiqué de l'ACIA : <http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaaffr/newcom/2006/20061006f.shtml>.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement le site Web de l'ACIA pour toute nouvelle information en relation avec le nématode doré de la pomme de terre : www.inspection.gc.ca.

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES
Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste - Coordonnateur
Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3555 - Télécopieur : 418 380-2181
Courriel : Michel.Lacroix@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 04 – Ordre général – 10 octobre 2006

